

Les Autographes

S.A.R.L. au capital de 50.000 €

THIERRY BODIN

Amion Expert près la Cour d'appel de Paris

45, rue de l'Abbé Grégoire

75006 PARIS

Tél. 33 (0)1 45.48.25.31

Télécopieur 33 (0)1 45.48.92.67

E-mail : lesautographes@wanadoo.fr

<http://www.lesautographes.com>

R.C.S. Paris B 399 455 005

SIRET 399 455 005 00013 Code APE 524 R

TVA FR 61 399 455 005

IBAN FR76 3000 4008 1900 0260 2801 961

BIC BNPAFRPPCE

RAPPORT D'EXPERTISE

J'ai examiné très attentivement le document intitulé *Loi portant statut des juifs*, récemment déposé au Mémorial de la Shoah.

Il se compose de 5 feuillets dactylographiés (27 x 21,3 cm.), les 4 premiers portant des annotations et corrections manuscrites.

Le premier feuillet porte dans le coin supérieur gauche la mention dactylographiée en biais : « Document confidentiel ». Sous le trait dactylographié soulignant cette mention, un trait au crayon rouge a été tracé à la main, avec la mention manuscrite : « Projet ». Toutes les autres annotations et corrections manuscrites sont portées au crayon de papier.

Il s'agit bien d'un document original, tapé à la machine, et annoté à la main. Dans le coin supérieur gauche, on relève la trace de rouille qu'a laissée un trombone qui serrait anciennement les feuillets. Le format et le type du papier, la présentation de la dactylographie et les caractères de la machine à écrire sont indubitablement des années 1930-1940, et tout à fait semblables à d'autres documents émanant du cabinet du maréchal Pétain ou du gouvernement de l'État français que nous avons eus entre les mains. **Ce document est incontestablement authentique.**

J'ai examiné très soigneusement les annotations et corrections portées à la main sur le document. À l'exception de la mention « Projet » portée au crayon rouge, dont je n'ai pu identifier l'écriture (probablement un chef de cabinet de Pétain ou du ministre de la Justice ; ce n'est en tout cas pas celle du ministre Raphaël Alibert), **toutes les annotations et corrections portées au crayon de papier sont, sans exception, de la main du maréchal PÉTAIN.** Le maréchal Pétain utilisait couramment le crayon de papier pour annoter ou corriger des documents, ou annoter des livres. Le graphisme des lettres comme celui des chiffres (y compris dans la renumérotation des articles) est absolument le sien. **Il s'agit bien ici de corrections et annotations autographes du maréchal PÉTAIN.**

Je puis donc certifier sans le moindre doute l'authenticité de ce document : il s'agit bien du document de travail authentique de la *Loi portant statut des juifs*, entièrement corrigé et annoté de la main même du maréchal PÉTAIN.

Certifiée sincère et véritable la présente expertise, faite à Paris le 5 octobre 2010, pour servir et valoir ce que de droit.

